

# 2012



# CONSEIL MUNICIPAL

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du vendredi 24 février 2012

L'an deux mille douze, le 24 février à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Mr Michel DELAITRE.

**Etaient présents** : Mr CLEMENT 1<sup>er</sup> adjoint, Mr COLLAS 2<sup>ème</sup> adjoint,  
Mmes AMBROZY, BOURREAU, LAURENT, Mrs LIENART et PILLON.

**Absent excusé** : Mr DESFERET représenté par Mr CLEMENT

**Absent** : Mr BONTEMPELLI.

**Secrétaire de séance** : Mr PILLON

Monsieur le Maire donne la parole à l'association « O clair de lune » qui a pour projet une ouverture d'une micro crèche route de Nanteuil à MERY SUR MARNE chez Mme Rose MANG. Mme DETAUX-VAUZELLE, présidente et une représentante de la MSA indiquent que cette association est encadrée par la CAF, le conseil général et la MSA. Cet accueil pourrait recevoir 10 enfants maximum par jour. Une réunion du comité de pilotage aura lieu à la MSA de MEAUX le 29 mars 2012.

Le conseil passe à l'ordre du jour.

## 1°) **Compte de gestion du Receveur**

Monsieur DELAITRE indique les grandes lignes budgétaires du compte de gestion 2011.

✓ Le résultat d'Investissement : - 80 657,21 €

✓ Le résultat de Fonctionnement : 51 318,82 €

Soit un déficit de : - 29 338,39 €

L'excédent en résultat de clôture est donc de 248 858,39 €

## 2°) **Travaux**

### **SIRPI :**

Les travaux de restructuration du groupe scolaire de Citry sont estimés maintenant à environ 820 000 € contre 700 000 € à l'initial. La différence sera prise en charge uniquement par la commune de Citry. Ces travaux vont commencer début mars avec une prévision de fin de travaux pour la rentrée scolaire de septembre 2012.

Travaux à Méry : Mr MIKAELIAN déposera ses esquisses et ses projets fin mars. Il est rappelé que la future salle de classe sera réalisée dans le préau actuel et qu'il sera construit un nouveau préau. Date d'ouverture de la classe prévue pour janvier 2013.

### **Chemin des sables :**

Mr COLLAS présente les 2 devis reçus pour l'aménagement du talus de la place du chemin des sables et de la sente de l'église.

Après comparaison, le conseil, à l'unanimité retient l'entreprise Espace et jardins moins disante. L'entreprise « Espace et jardins » proposant **beaucoup** plus de prestations.

Afin de canaliser les eaux de pluies, il est prévu un renforcement en béton du chemin sur 45 ml et 30 cm de large le long de la sente. Ces travaux seront réalisés par les employés communaux.

### **Bâtiment communal « Les Glycines »**

En 2007, Mr DELAITRE avait signé un devis à l'entreprise LEBON pour la réfection de la toiture. Cette entreprise est venue remplacer des tuiles lors du coup de vent du 5 janvier et a rappelé l'urgence de faire ces travaux. Après discussion entre Mr DELAITRE et l'entreprise LEBON, celle-ci maintient son prix de 2007, soit 16 158 € H.T. Le conseil approuve cet accord.

## **Affaires diverses**

**Déchetterie** : Monsieur DELAITRE rappelle le nouveau règlement de la déchetterie : chaque foyer bénéficiera désormais que de 18 passages annuels d'un volume maximum d'1 m3 par passage.

**Enquête publique** : vente du chemin rural de Méry à Sainte Aulde  
Mr DROLLER, commissaire enquêteur s'est tenu à la disposition du public pour recueillir toutes les réclamations les 13 et 23 février 2012. A ce jour, aucune observation n'est notée.  
La matinée du 9 mars clôturera cette enquête.

### **Instruction des demandes d'autorisation en matière d'urbanisme :**

Le conseil, à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention avec la Communauté de Communes du Pays Fertois pour l'instruction des Certificats d'Urbanisme de type B, des Déclarations Préalables de travaux, des Permis de Démolir.  
La DDT conserve l'instruction des Permis de Construire.

### **Devis BERGER LEVRAULT :**

Le conseil, à l'unanimité autorise le Maire à signer le devis de Pack e.magnus évolution d'un montant de 1 626,50 €H.T. Ce prix comprenant l'installation et le paramétrage du logiciel Paye, du logiciel gestion relation citoyen et la formation.

### **Sinistre cantine :**

Le Maire fait part du courrier reçu du cabinet KRUGER ET DAGNIAUX concernant l'indemnisation du sinistre du modulaire (Cantine) du 21 juin 2011. Celui-ci propose une indemnité totale de 8 832, 46 €à verser à la société OBM. Le conseil autorise le Maire à signer cette proposition.

### **Lavoir de Courcelles :**

Mr CLEMENT fait part de la restauration du lavoir de Courcelles et insiste sur la qualité du travail effectué par l'entreprise GAMEIRO.  
Il est rappelé que l'ensemble de ces travaux a été réalisé gracieusement par Mr GAMEIRO. Le conseil municipal remercie cette personne.

**Rappel** : les associations doivent fournir leurs comptes et leur demande de subvention avant le 15 mars en mairie. Un courrier sera adressé à chacune.

La date du prochain conseil est fixée au 30 mars 2012.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 35

Le secrétaire de séance  
J.F PILLON